

Plan stratégique et futur contrat d'objectifs

Motion présentée par les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST / FO / CGT

adressée à Monsieur le Président de l'IRSTEA et aux ministères de tutelle

En dépit de l'opposition massive des personnels et de leurs représentants, le Directeur Général en fonction à l'époque, Pascal Viné, a accepté de signer en janvier 2009 un « contrat d'objectifs sans moyens ». Quatre ans, deux directeurs généraux, un décret et un changement de nom plus tard, les représentants du personnel font le constat amer que malgré les compliments et le soutien moral des tutelles, la situation de l'Etablissement s'est encore dégradée : désengagement financier de l'Etat, explosion de la précarité (CDD), mise en concurrence entre agents, entre équipes, et creusement des inégalités, augmentation du stress au travail...

Aujourd'hui le montant global de la subvention pour charge de service public versée par le MESR et le MAAP est consommé à 92 % par la masse salariale des emplois sur crédits limitatifs, ce qui signifie que l'Etablissement n'a aucune marge de manœuvre pour financer ses activités.

La subvention versée par le MAAP sur le P142 ne suffit même plus à couvrir la masse salariale des emplois correspondants : 11 emplois vacants ont été gelés et il a fallu puiser dans le fond de réserve pour boucler la paie 2012... Le seul « engagement de moyens » qui figurait dans le contrat d'objectifs 2009-2012 (« *L'État maintiendra, et le cas échéant développera les capacités d'affectation des ingénieurs des corps techniques de l'État* ») n'a donc même pas été respecté.

Quant au MEDDE, il ne verse aucune subvention pour charge de service public à l'Etablissement alors qu'environ 2/3 des personnels travaillent sur des thématiques qui relèvent de son champ de compétences ministériel : les seules relations financières sont sous forme de conventions avec des directions du ministère ou des agences de moyens sous sa tutelle, génératrices d'emploi précaire.

De l'aveu même du Président de l'Institut, « le modèle économique de l'Etablissement n'est pas viable ».

Dans ces conditions, le CTEP ne comprendrait pas que le futur contrat d'objectifs Etat / IRSTEA soit une nouvelle fois un « contrat d'objectifs sans moyens ». D'autant plus que les intentions annoncées dans le projet de loi ESR sont de doter de moyens de l'Etat les « contrats de site » qui seraient passés entre l'Etat et les « communautés scientifiques » ! S'il en était ainsi, notre Etablissement n'aurait plus qu'un rôle d'agence de moyens mettant à disposition des « communautés scientifiques » les personnels concourant à la réalisation des « contrats de sites » et des « schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ».

Le CTEP demande instamment aux ministères de tutelle Recherche et Agriculture, ainsi qu'au ministère en charge de l'Environnement, de s'engager sur un « contrat d'objectifs et de moyens » entre l'Etat et l'IRSTEA, pour en faire réellement un EPST durable, avec des crédits et des emplois durables. Si la réponse est négative, le CTEP demande solennellement au Président de l'IRSTEA de ne pas engager l'Etablissement dans l'élaboration d'un « contrat d'objectifs – rideau de fumée » qui ne serait au mieux qu'un exercice de communication.

*Motion votée à l'unanimité des représentants du personnel au CTEP de l'IRSTEA :
7 SUD-Recherche-EPST, 2 FO, 1 CGT*